

Certificats pour l'export



Le bureau du commerce extérieur émet tous les documents et certificats pour les échanges avec l'étranger attribués à la compétence de la Chambre de commerce par divers règlements et accords nationaux et internationaux.

Ces services administratifs sont destinés aux opérateurs qui réalisent une activité commerciale avec l'étranger et comprennent: les certificats d'origine, les carnets ATA, les certificats de vente libre, les numéros IEC et les visas d'exportation.

Cette page vous a-t-elle été utile ?

voto

Nessun

Rate

Partager

Source URL: <https://www.bg.camcom.it/lang/fr/commerce-exterieur/certificats-pour-l-export>